



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1 juin 2021
16 heures 30

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

CPI/AS

N° 002707

Urbanisme - Délibération
modificative relative à la vente du
lot n°2 d'une partie de la parcelle
cadastrée BO 178 située lieudit
rocsalière quartier saint Antoine,
propriété de la commune d'Apt à
l'indivision constituée de Monsieur
Ahmed FREKH et de son épouse
Amina d'une part et de Monsieur
Youssef FREKH et de son épouse
Sanaa d'autre part

Affiché le :

Lundi 7 juin 2021

Le mardi 1 juin 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 mai 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENT : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il est rappelé la délibération du conseil municipal n° 2596 du 27 octobre 2020 ayant approuvé la vente d'un lot à bâtir par des membres de la famille FREKH.

L'étude notariale sollicite à nouveau le conseil pour approuver la modification de l'indivision qui se porte acquéreur.

Le conseil municipal est donc informé à nouveau que la ville d'Apt, propriétaire de la parcelle cadastrée BO 178 au lieudit Rocsalière au sud du quartier saint Antoine à Apt d'une superficie de 10394 m², a procédé à la division en date du 5.04.2018 de ladite parcelle, suite à une première division datée de 2013, pour détacher 3 lots à bâtir en zone UCb du Plan Local d'Urbanisme.

Cette parcelle est utilisée principalement comme terrain de sport du quartier pour environ 7300m². La partie de ce terrain qui a été détachée ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune ni pour des aménagements publics ou collectifs.

En absence de projet réalisable sur une surface de terrain incliné d'environ 2623 m², il a été créé 3 lots à bâtir respectivement de 871 m², 875 m² et 877 m².

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210607-2707-DE
Date de télétransmission : 07/06/2021
Date de réception préfecture : 07/06/2021

Le lot n°3 a déjà été cédé par la commune sur délibération n°2223 du mardi 13 février 2018.

Vu la réalisation par la commune des travaux de viabilisation et d'aménagement préalable (Document d'arpentage, extension et branchement ERDF ENEDIS, raccordement à l'égout, clôture pare ballon),

Vu la déclaration préalable DP08400318A0011 du 5.04.2018 portant sur le détachement de 3 lots à bâtir,

Vu l'avis du service des domaines N° 2020-84003-V-0867 en date du 1.10.2020 fixant le prix de ce terrain à 57 750 € pour le lot N°2,

Vu la demande d'acquisition en indivision par Monsieur Ahmed FREKH et son épouse Amina d'une part et Monsieur Youssef FREKH et son épouse Sanaa d'autre part, du lot N° 2 au prix de 55 000 € TTC.

Considérant que ces lots sont desservis par le chemin de saint Vincent.

Considérant que ces lots sont raccordables ou raccordés aux différents réseaux.

Considérant l'inclinaison du terrain et la nécessité de faire étudier la qualité du sol avant toute construction.

Considérant qu'il convient d'établir une servitude régularisant le passage du réseau d'assainissement sous la parcelle BO 178 vers la voie publique au Nord Est de la dite parcelle telle qu'indiquée au plan annexé à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la vente du lot N°2 à l'indivision de Monsieur Ahmed FREKH et son épouse Amina d'une part et Monsieur Youssef FREKH et son épouse Sanaa d'autre part pour le prix de 55 000€ TTC.

LE CONSEIL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve la vente du lot N° 2 issu de la division parcelle BO 178 en indivision à Monsieur Ahmed FREKH et son épouse Amina d'une part et Monsieur Youssef FREKH et son épouse Sanaa d'autre part., telle que présentée ci-dessus.

Approuve la régularisation de la servitude de passage du réseau d'assainissement sous la parcelle BO 178 vers le domaine public

Approuve le prix de vente de 55 000 € TTC.

Dit que tous les frais de transaction sont à la charge des acheteurs.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME



**LE MAIRE
Dominique SANTONI**

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210607-2707-DE
Date de télétransmission : 07/06/2021
Date de réception préfecture : 07/06/2021